

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD



VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : 02 mars 2020

LE PRÉSIDENT, GILLES CLÉMENT



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD

1. RAPPORT DE PRÉSENTATION

1.1. JUSTIFICATIONS

1.2. ANNEXE AU RAPPORT DE PRÉSENTATION – DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1.3. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

2. PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

3. ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

4. RÈGLEMENT ÉCRIT ET GRAPHIQUE

5. ANNEXES

5.1. SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

5.2. ANNEXES RELATIVES À L'ARTICLE R 151-52 DU CODE DE L'URBANISME

5.3. ANNEXES RELATIVES À L'ARTICLE R 151-53 DU CODE DE L'URBANISME

6. PIÈCES ADMINISTRATIVES

DÉMARCHE ACCOMPAGNÉE PAR :

